

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mars 2023

PROTECTION DES FAMILLES D'ENFANTS TOUCHÉS PAR UNE AFFECTION DE LONGUE DURÉE - (N° 861)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 81

présenté par
Mme Dogor-Such et les membres du groupe Rassemblement National
à l'amendement n° 62 de M. Delaporte

APRÈS L'ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.